

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 juin 2025

POUR LA REFONDATION DE MAYOTTE - (N° 1470)

AMENDEMENT

N ° CL221

présenté par

Mme Youssouffa, rapporteure, M. Bataille, M. Bruneau, M. Castellani, M. Castiglione,
M. de Courson, Mme de Pélichy, M. Favennec-Bécot, M. Lenormand, M. Huwart, M. Mazaury,
M. Naegelen, M. Warsmann, M. Viry, M. Serva, Mme Sanquer, M. Mathiasin et M. Colombani

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 25, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.
--